



**Conseil national  
de l'information statistique**

Paris, le 18 mai 2010 - N° 118/D130

## **AVIS D'OPPORTUNITÉ**

### **Enquête Observation des prix des consommations intermédiaires des agriculteurs**

---

*Type d'opportunité* : reconduction d'enquête existante

*Périodicité* : enquête mensuelle

*Demandeur* : Ministère de l'alimentation, de l'agriculture et de la pêche - Service de la statistique et de la prospective (SSP)

Au cours de sa réunion du 16 avril 2010, la Commission Entreprises et stratégies de marché a examiné le projet d'enquête sur l'observation des prix des consommations intermédiaires des agriculteurs.

Cette enquête dans sa forme actuelle résulte d'une refonte en 1995 de l'enquête courante réalisée pour le suivi de l'indice des prix des produits industriels nécessaires aux exploitations agricoles (Ippinea).

Elle a donc pour objectif de suivre les coûts d'approvisionnement des agriculteurs en agrofournitures et en produits et services vétérinaires. A ce titre, elle suit les prix de vente aux agriculteurs des principaux produits d'alimentation animale, des engrais, des produits phytosanitaires, des semences, du matériel et petit outillage et des produits et services vétérinaires.

L'enquête permet ainsi d'alimenter sur son domaine de suivi l'indice des prix d'achat des moyens de productions agricoles établi par l'Insee (IPAMPA), harmonisé avec celui des autres pays de l'Union européenne, et de calculer des IPAMPA régionalisés. Elle permet également d'établir à la demande d'Eurostat les prix absolus de certains engrais et de certains produits d'alimentation animale.

La collecte mensuelle est réalisée auprès d'un échantillon d'environ 250 entreprises parmi les plus représentatives qui vendent des produits et services utilisés par les exploitants agricoles. La plupart des entreprises relèvent du domaine de l'agrofourniture et une vingtaine de cabinets vétérinaires sont également interrogés.

Des opérations de rebasement ont permis d'actualiser la totalité des produits suivis et de renouveler en partie l'échantillon des entreprises interrogées dans l'enquête.

Ce sont les gestionnaires des services régionaux d'information statistique et économique (SRISE) et les correspondants des unités enquêtées qui déterminent le mode de collecte qui leur semble le plus approprié : messagerie électronique, téléphone, fax ou envoi de courrier.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Secrétariat général du Cnis : Timbre D130 - 18, Bd. A. Pinard 75675 PARIS Cedex 14 – Tél. : 01 41 17 52 62 – Fax : 01 41 17 55 41 – [secretariat-general@cnis.fr](mailto:secretariat-general@cnis.fr) – [www.cnis.fr](http://www.cnis.fr)

Un comité de concertation a été réuni en 2006 pour la réalisation de l'enquête préliminaire au rebasement 2005. Il regroupait l'Insee, le SSP et l'ensemble des professionnels des domaines concernés.

C'est le Service de la statistique et de la prospective qui consolide les résultats de l'enquête avant leur transmission à la division agriculture de l'Insee, qui est en charge du calcul de l'indice des prix d'achat des moyens de production agricole (IPAMPA). L'indice est diffusé entre 25 à 30 jours après la fin du mois sous revue.

Au niveau européen, Eurostat diffuse sur son site l'IPAMPA et les prix absolus calculés et au niveau national, cet indice alimente les différentes publications sur la conjoncture agricole de l'Insee et du SSP.

Le Président, après avoir entendu la Commission, émet un **avis d'opportunité favorable à cette enquête.**

L'opportunité est accordée pour cinq années à partir de la date d'attribution de la conformité par le comité du label.